

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021

Président : Monsieur Guy GODEFROY, Maire

Secrétaire de séance : Madame FERNANDEZ-MOPIN

Présents : Mrs GODEFROY, DE RE, POIRET, CHARTREL, MARCHANDISE, DURAND, PLUCHE et LECAT
Mmes SIMON, BIAVA, FERNANDEZ-MOPIN, HARDIER-QUINT, HERVAUX et DESTALMINIL

Pouvoirs : Mme SEZILLE DES ESSARTS à Mme HERVAUX

--==--

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 11 décembre 2020, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONTRATS DE LOCATION

Sur présentation de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal, décide de renouveler les contrats de location suivants :

- Celui que la Mairie consent à Monsieur Rosard pour le logement qu'il occupe 131 place du Maréchal Leclerc et qui prend fin le 31 mars. Considérant l'indice de référence des loyers INSEE arrêté au 4^{ème} trimestre 2020, le loyer est fixé à 580.68 € à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022
- Celui que la Commune consent à Monsieur et Madame Deblaton pour la location d'un terrain communal situé lieu-dit « Berlincamp » d'une superficie de 620 m² et qui prend fin le 31 mars. Comme chaque année, le montant forfaitaire mensuel est révisé et passe à 65.20 € à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022

Et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à passer à cet effet.

CONVENTION DE RATTACHEMENT COMMUNE/SIRS CAISNES CUTS AVEC L'ADICO

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la prise en charge informatique du secrétariat de mairie (mise à jour des logiciels métiers et dépannage) est assurée par l'ADICO depuis 1995. Le coût annuel est de 1 340 € HT. Le SIRS CAISNES/CUTS dispose d'un budget à part. Celui-ci est géré par le même personnel et le même matériel. Il est donc possible de le rattacher à la Commune pour qu'il bénéficie du forfait annuel de 58 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce rattachement et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES AVEC L'ADICO

Monsieur le Maire rappelle les obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel. La Commune avait désigné l'ADICO comme délégué. Le contrat arrive à échéance en juin 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler pour 4 ans ce contrat à compter du 9 juin 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à passer à cet effet. Le tarif annuel est fixé à 531 € HT.

PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE GUISCARD

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Maire de GUISCARD relatif à l'enquête publique complémentaire concernant l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur cette commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis négatif et de soutenir les maires des communes concernées par le projet pour préserver le site emblématique de leurs communes auquel ils sont attachés.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CENTRES DE LOISIRS 2021

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une participation communale au Centre Social Rural de GUISCARD pour les centres de loisirs des petites vacances (février, Pâques et la Toussaint), les grandes vacances (juillet et août) et les mercredis au titre de l'année 2021 soit :

- 9,00 € par jour et par enfant
- 4,50 € par demi-journée les mercredis

APPROBATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPETENCE ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL 1^{ER} DEGRE PAR LE SMOTHD

Monsieur MARCHANDISE, Président du SIRS CAISNES/CUTS, fait une présentation sur la mise en place de la compétence optionnelle : Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré (ENT) par le SMOTHD. La Commune de CUTS pourrait bénéficier d'un ENT 1^{er} degré dès la rentrée 2021-2022 pour les écoles primaires, les enseignantes des classes maternelles n'étant pas intéressées par ce projet. Les classes du regroupement scolaire bénéficient d'un équipement informatique complet.

Le coût du projet reste modique 1.58 € HT par élève et par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe.

POINT SUR LES TRAVAUX

- L'acoustique de l'église (bâtiment communal) est à revoir. Il faudrait installer des enceintes et une sono pour améliorer la qualité du son. Un investissement de 1 500 € environ serait à prévoir. Le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense au BP 2021.
- Suite à la demande d'un riverain de Gizancourt de mettre en place un miroir pour sortir de sa propriété, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) refuse car beaucoup d'autres propriétés nécessiteraient ce type d'installation. Néanmoins, l'autorisation peut être donnée au riverain pour qu'il installe un miroir à ses frais après l'accord d'implantation par la mairie. Il faut penser à organiser le stationnement rue Brun Marville et trouver une solution collective pour sécuriser la route (réunir les riverains).
- Pas d'autres programmes de voirie ne sont envisagés hormis les dossiers de demandes de subventions déposés pour la rue du Jonquoy le Haut (partie) et la rue de l'Ordrue.
- Les travaux sur le centre technique représentent une estimation de 268 000 €. La dépense étant très importante, il est envisagé dans un premier temps de mettre le bâtiment hors d'eau, de le raccorder à l'assainissement, de refaire la toiture, de collecter les eaux pluviales et d'installer une clôture et un portail. L'intérieur et la mise aux normes se fera sur plusieurs années. La provision sur ce projet a servi à régler l'étude d'avant-projet, le branchement eau et assainissement, actuellement en cours. La toiture (devis de 5 343 € HT démontage de l'amiante non compris) sera inscrite au BP 2021.
- Le mur de clôture entre l'école primaire et le futur centre de santé a été abattu. Des devis sont en cours pour sa reconstruction. L'avenir de ce centre a été évoqué avec Madame DAUCHELLE, Présidente de la CCPN, lors d'une rencontre sur place. L'installation intérieure de cette annexe au centre médical de NOYON serait réalisée par la CCPN mais pas cette année.

INTERVENTION DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS

COMMUNICATION :

Explication sur le devenir du site Internet. Faut-il le maintenir ou pas ? Comment le faire vivre et sur quelle formule. Le Conseil décide de maintenir le site Internet.

CCAS /FETES ET CEREMONIES :

Normalement le 27 mars à 20 h 30 une pièce de théâtre intitulée « Elémentaire » devrait avoir lieu. Un seul acteur sur scène. Prix de la prestation : 300 € (repas à prévoir pour l'équipe).

Malgré le manque de visibilité, la date du 3 octobre est retenue pour le repas des aînés.

La brocante du 5 septembre et le loto du 9 octobre par l'Association Cuts qui Bouge seront également soumis aux conditions sanitaires.

AFFAIRES DIVERSES

- Le recensement de la population prévu en janvier 2021 est reporté à l'année 2022. La population totale INSEE au 1^{er} janvier 2021 est de 1 004 habitants.
- ENEDIS viendra changer tous les compteurs de la mairie, des écoles, de la salle polyvalente... le 24 mars. Des compteurs LINKY seront installés.
- Le changement d'heure de l'éclairage public le soir, suite au couvre-feu, coûterait plus cher que l'économie réalisée. En effet, deux horloges seraient à modifier.
- L'espace de l'ancienne station d'épuration, aujourd'hui démantelée, servira de remise pour des matériaux municipaux
- Remerciements des familles suite aux décès de Madame DA SILVA COELHO et Madame SAGNIER.
- Un marchand ambulant (crêpier) souhaiterait installer son food truck sur la commune. Une demande doit être déposée à la mairie.
- L'antenne de téléphonie mobile ORANGE est en fonction. A ce sujet, FREE ne s'est pas acquitté d'une redevance du domaine public. Une relance a été faite.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Guy GODEFROY